

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



18019633

de

Déposé au greffe du
Tribunal de Commerce de Liège,
division de Huy, le

Le Greffier
Brefie

16 JAN, 2018

N° d'entreprise : **0439 483 442**

Dénomination

(en entier) : **CABIDEX**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société civile à forme de société privée à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **4530 Villers-le-Bouillet, Rue de la Métallurgie, 4.**

**Objet de l'acte : REDUCTION DU CAPITAL EN NUMERAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE
537 DU CODE DES IMPOTS SUR LE REVENU**

Extrait du PV de AGE du 29/12/2017 :

Le vingt-neuf décembre deux mille dix-sept.

Devant le notaire Catherine JADIN, à Liège (deuxième canton).

En l'étude.

S'est réunie l'assemblée générale des associés de la société civile à forme de société privée à responsabilité limitée « CABIDEX », ayant son siège social à 4530 Villers-le-Bouillet, Rue de la Métallurgie, 4, assujettie à la T.V.A. sous le numéro BE BE0439.483.442. (RPM Liège-division Huy).

Société constituée suivant les termes d'un acte reçu par le notaire Philippe PIRON, à Mons, le onze décembre mille neuf cent quatre-vingt-neuf, publié aux annexes du Moniteur belge du onze janvier suivant sous le numéro 900111-262.

Dont les statuts ont été modifiés :

1) suivant les termes d'un procès-verbal de réunion de l'assemblée générale dressé par le notaire Christian GARSOU, à Villers-le-Bouillet, le vingt mars deux mille un, publié aux annexes du Moniteur belge du quatre mai suivant, sous le numéro 20010504-263 ;

2) suivant les termes d'un procès-verbal de réunion de l'assemblée générale dressé par le notaire Christian GARSOU, le vingt-huit mars deux mille deux, publié aux annexes du Moniteur belge du vingt-cinq avril suivant, sous le numéro 20020425-376 ;

3) suivant les termes d'un procès-verbal de réunion de l'assemblée générale dressé par le même notaire Christian GARSOU, le vingt-sept avril deux mille douze, publié aux annexes du Moniteur belge du dix-huit mai suivant, sous le numéro 12090911.

4) suivant les termes d'un procès-verbal de réunion de l'assemblée générale dressé par le même notaire Catherine JADIN, le vingt-sept décembre deux mille treize, publié aux annexes du Moniteur belge du vingt-quatre janvier suivant, sous le numéro 14024324.

Bureau (On omet)

Composition de l'assemblée (On omet)

Le président expose que la société compte un capital de quatre cent soixante-huit mille sept cent cinquante (468.750) euros, représenté par dix-huit mille sept cent cinquante (18.750) parts sociales nominatives sans désignation de valeur, toutes ici représentées.

Exposé du président

(On omet)

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé du président est vérifié et reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se reconnaît donc valablement constituée et apte à délibérer sur l'ordre du jour. L'assemblée aborde l'ordre du jour et après avoir délibéré arrête la résolution suivante :

Résolution : Réduction du capital par remboursement.

1. Réduction de capital. L'assemblée décide de réduire le capital à concurrence de quatre cent cinquante mille (450.000) euros pour le ramener de quatre cent soixante-huit mille sept cent cinquante (468.750) euros à dix-huit mille sept cent cinquante (18.750) euros par remboursement.

2. Manière dont la réduction du capital sera opérée. L'assemblée décide que la réduction du capital ci-avant décidée, provenant de l'incorporation en deux mille treize à ce dernier de bénéfices précomptés dans le cadre de l'article 537 du Code des Impôts sur le Revenu, se réalisera par un remboursement en numéraire à chacun des

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/01/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

titulaires des 18.750 parts sociales existant à ce jour d'une somme de vingt-quatre euros (24) par part inscrite à son nom à ce jour. Ce remboursement s'imputera sur le capital libéré par définition.

3. But de la réduction du capital. La réduction du capital vise à réduire l'investissement des intéressés de sommes désormais excédentaires, dans les mesures de la liquidité de la société.

4. Pouvoirs. L'assemblée donne tous pouvoirs au gérant pour la mise en œuvre de la décision qui précède : les opérations comptables, la réponse à tout créancier et le rôle d'intermédiaire avec les associés, mise à jour et corrections éventuelles du registre des parts, etc.

Le notaire soussigné attire expressément l'attention des actionnaires présents et représentés et du conseil sur les dispositions de l'article 317 du Code des sociétés, dont le texte suit : (On omet)

5. Mise en concordance des statuts. L'assemblée décide de mettre les statuts en concordance avec les décisions reproduites sous 1) à 4) de la présente résolution en remplaçant le texte de l'article cinq par le texte suivant :

« Le capital social s'élève à dix-huit mille sept cent cinquante (18.750) euros. Il est représenté par dix-huit mille sept cent cinquante (18.750) parts sociales toutes égales entre elles, sans désignation de valeur. »

Vote : Point par point, l'assemblée arrête cette résolution à l'unanimité des voix.

Clôture (On omet)

Dispositions transitoires.

1. Frais. (On omet)

2. Déclarations finales.

Le notaire soussigné Il a perçu immédiatement le droit d'écriture afférent au présent acte, soit nonante-cinq euros, dont quittance d'autant.

Dont procès-verbal

Fait et passé à Liège, en l'étude du Notaire soussigné.

Les associés ont déclaré avoir pris connaissance du projet dudit procès-verbal antérieurement à ce jour, le délai à eux accordé leur ayant été suffisant pour l'examiner utilement.

Lecture intégrale et commentée faite, les associés ont signé avec le notaire.

(Suivent les signatures)

Déposé en même temps : expédition du procès-verbal et coordination des statuts.

Extrait conforme,
Catherine JADIN
Notaire à Liège